

DELIBERATION PORTANT ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FSDIE SOCIAL

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 7 JUILLET 2026,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 29 à 31 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 26 mai 2026 portant élection du Président de l'université, Mathias BERNARD ;

Vu la délibération du Conseil de la formation et de la Vie Universitaire (CFVU) n°2025-11-04-03 ;

PRESENTATION DU PROJET

À la suite de la délibération CFVU N° 2025-11-04-03 portant sur la répartition FSDIE SOCIAL pour l'année budgétaire 2026, il est proposé aux membres du CFVU d'attribuer la somme allouée au poste « Projets en lien avec la précarité étudiante » aux associations BANQUE ALIMENTAIRE AUVERGNE pour l'épicerie solidaire ESOPE 63, et FEDERATION ETUDIANTE D'AUVERGNE (FEDEA), pour l'épicerie solidaire AGORAé.

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Adèle CHEVALLIER et de Jennifer MARCHAND, Vice-présidente Expérience étudiante et vie de campus ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'adopter la répartition du FSDIE d'un montant de 20.000,00€ pour le poste « Projets en lien avec la précarité étudiante » telle que décrite ci-dessous :

- 10.000,00€ à l'association BANQUE ALIMENTAIRE AUVERGNE pour l'épicerie solidaire ESOPE 63 ;
- 10.000,00€ à l'association FEDERATION ETUDIANTE D'AUVERGNE (FEDEA) pour l'épicerie solidaire AGORAé.

Membres en exercice : 43

Votes : 30

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 4

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Président de l'Université Clermont Auvergne
Mathias BERNARD



Le 10 juillet 2026